

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION**

Service Juridique

DSC/AFD/DSP

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2020**

**ORDRE DU JOUR**

---

**COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

**1. ADMINISTRATION**

- Désignation des représentants à l'assemblée générale du groupement d'intérêt public "Yvelines coopération internationale et développement".
- Droit à la formation des élus.

**2. PERSONNEL**

- Mise à jour de la liste des logements de fonction.
- Mise à jour du tableau des effectifs.
- Plafond de prise en charge du compte personnel de formation.

**3. COMMERCE**

- Dispositif d'aide d'urgence au soutien des commerces de proximité et de l'artisanat.

**4. FINANCES**

- Demande de subventions auprès de la région Ile de France pour bénéficier de fonds européens (dispositif ITI).

**5. POLITIQUE DE LA VILLE**

- Autorisation donnée au maire de solliciter des subventions dans le cadre du protocole d'engagements réciproques et renforcés du contrat de ville pour 2020-2022.

**6. CULTURE**

- Convention de partenariat avec l'association TE'S - Pôle Art & Handicap 78/92 dans le cadre de l'exposition "regards croisés".
- Mise en place d'un tarif spécifique pour les cartes d'abonnement annuel aux équipements culturels la Ferme de Bel Ebat et la Batterie.

**7. JEUNESSE**

- Règlement intérieur du Phare jeunesse.

**8. EDUCATION**

- Actualisation du secteur scolaire "Garenes".

**N.B. :** Les documents faisant l'objet d'une délibération peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville, en prenant rendez-vous auprès du Service Juridique et ce, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.